

L'Observatoire économique et social

Les remboursements de soins de ville du régime agricole augmentent de + 0,7 % au premier trimestre 2014

Les remboursements de soins de ville du régime agricole augmentent de + 0,7 % entre le quatrième trimestre 2013 et le premier trimestre 2014 en données CVS-CJO, après trois trimestres stables.

Les remboursements de soins de ville du régime agricole représentent 6 % de l'ensemble des remboursements, tous régimes confondus

Le régime agricole protège les salariés, les non-salariés agricoles et leurs ayants droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie (y compris maternité) et accidents du travail, il a remboursé 1,1 milliard d'euros au premier trimestre 2014 pour les seuls soins de ville, soit environ 6 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie confondus.

Les non-salariés agricoles bénéficient de 57 % des remboursements de soins de ville du régime agricole alors qu'ils ne représentent que 47 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. Plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD) que les salariés agricoles, ils sont globalement plus consommateurs de soins.

Toutefois, la baisse tendancielle de la population protégée des non-salariés, de l'ordre de - 3 % par an, explique l'évolution plus modérée de leurs dépenses comparée à celle des salariés agricoles, dont la population est stable ou en légère diminution.



Trois postes expliquent principalement la reprise des remboursements de soins de ville

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole augmentent de + 0,7 % entre le quatrième trimestre 2013 et le premier trimestre 2014 (graphique 1 et tableau 1). Cette hausse est la plus importante depuis le troisième trimestre 2010 et fait suite à trois trimestres stables.

La progression des remboursements des soins délivrés par les médecins spécialistes et par les auxiliaires médicaux ainsi que celle des paiements des indemnités journalières expliquent principalement cette reprise. Cette hausse est cependant atténuée par le recul des remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes et la baisse des prescriptions pharmaceutiques.

Les deux régimes agricoles sont concernés par cette reprise, avec + 0,4 % pour les remboursements de soins de ville des non-salariés agricoles et + 1,1 % pour ceux des salariés agricoles.

Graphique 1
MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)

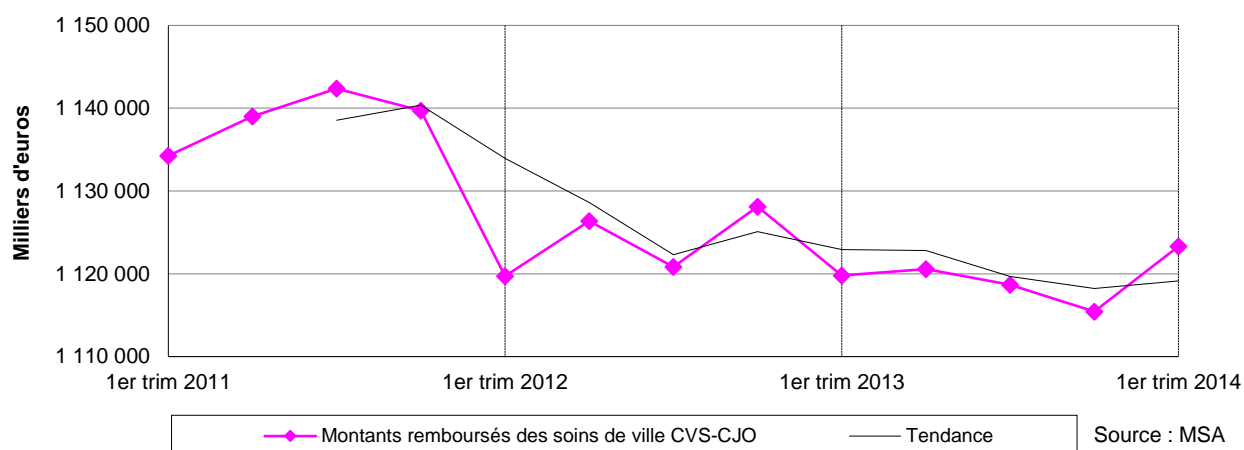


Tableau 1
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions (hors transport, IJ, autres)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
1er trimestre 2013	- 1,4%	- 1,0 %	- 0,7 %	- 0,3 %	- 0,7 %	+ 0,0 %
2e trimestre 2013	+ 0,2 %	- 0,8 %	- 0,1 %	- 1,3 %	+ 0,1 %	- 0,5 %
3e trimestre 2013	- 0,1 %	- 1,2 %	- 0,3 %	- 0,3 %	- 0,2 %	- 0,2 %
4e trimestre 2013	- 1,1 %	- 2,3 %	- 0,1 %	- 1,2 %	- 0,3 %	- 1,1 %
1er trimestre 2014	+ 0,9 %	- 0,0 %	+ 0,3 %	- 0,2 %	+ 0,7 %	+ 0,3 %

Source : MSA

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Au sein des honoraires, seuls les remboursements des soins délivrés par les médecins spécialistes augmentent

Les remboursements d'honoraires privés (actes médicaux et dentaires, hors paiements forfaitaires trimestriels FMT-RMT-MPA) augmentent au premier trimestre 2014 tant pour le régime des non-salariés (+ 0,9 %) que pour celui des salariés agricoles (+ 1,0 %).

Cette hausse traduit celle des remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes libéraux (+ 3,0 %). A l'inverse, les remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes libéraux diminuent nettement pour le deuxième trimestre consécutif (- 1,9 %).

Tableau 2
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS/CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
1er trimestre 2013	- 2,0 %	- 2,3 %	- 1,1 %	- 2,1 %	- 0,8 %	+ 0,1 %	- 0,9 %	+ 0,4 %
2e trimestre 2013	- 0,8 %	- 1,5 %	- 1,9 %	- 2,5 %	+ 0,7 %	- 0,7 %	+ 1,0 %	- 0,5 %
3e trimestre 2013	- 0,2 %	- 2,5 %	- 0,1 %	- 3,0 %	- 0,2 %	- 0,8 %	- 0,1 %	- 0,4 %
4e trimestre 2013	- 1,9 %	- 4,8 %	- 2,5 %	- 5,4 %	- 0,9 %	- 1,2 %	- 1,2 %	- 1,2 %
1er trimestre 2014	- 1,9 %	- 4,7 %	- 1,2 %	- 5,6 %	+ 3,0 %	+ 2,6 %	+ 3,4 %	+ 3,1 %

Source : MSA

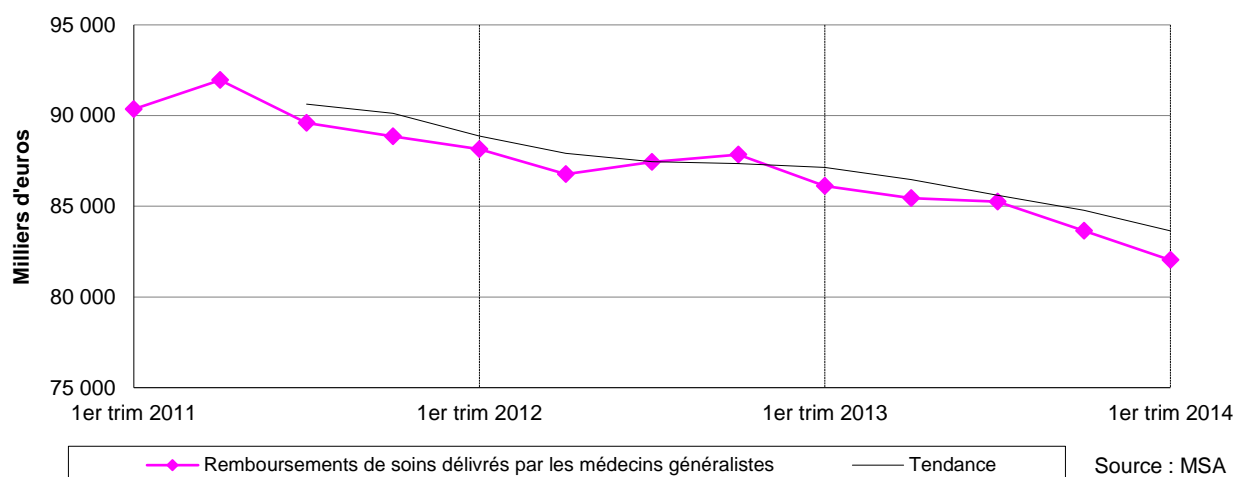
(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Pour le second trimestre consécutif, les remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes libéraux (hors paiements forfaitaires trimestriels FMT-RMT-MPA) baissent de - 1,9 % par rapport au trimestre précédent (graphique 2).

Cette baisse résulte principalement d'une diminution conséquente du nombre de visites (- 5,1 %) dans les deux régimes agricoles (- 5,2 % pour les non-salariés et - 4,7 % pour les salariés). Le nombre de consultations pour le régime des non-salariés diminue également mais à une moindre ampleur (- 0,7 %). Par contre, pour les salariés agricoles, une légère hausse est notée (+ 0,2 %).

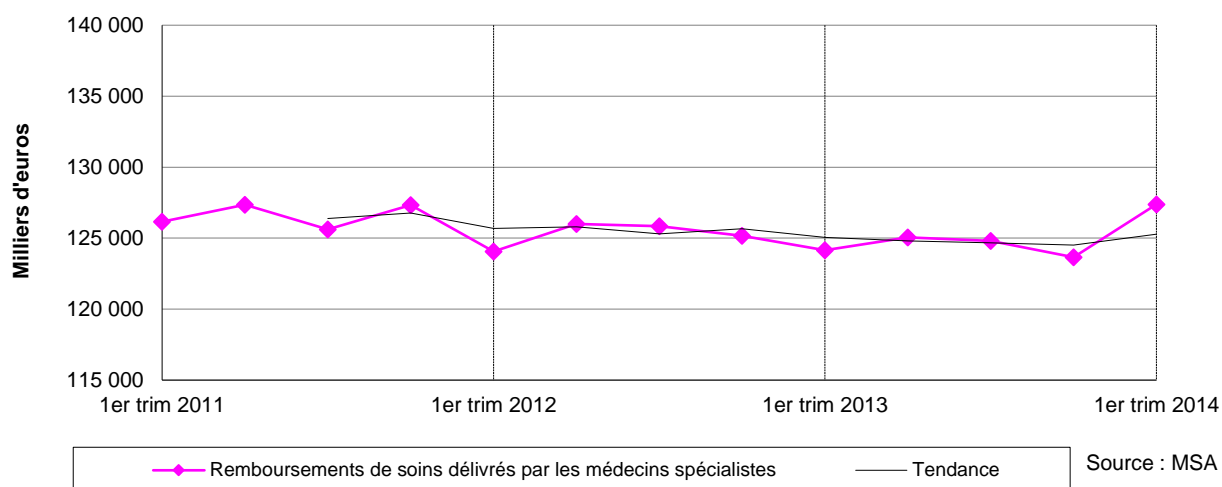
Graphique 2
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)



Les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes libéraux augmentent de + 3,0 % au premier trimestre 2014, résultat d'une hausse conjuguée des remboursements des actes techniques et cliniques au sein des deux régimes (graphique 3). Après un recul observé fin 2013, les actes techniques repartent à la hausse en ce début d'année. Cette hausse est particulièrement prononcée pour le régime des non-salariés agricoles (+ 4,5 %).

Graphique 3

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)



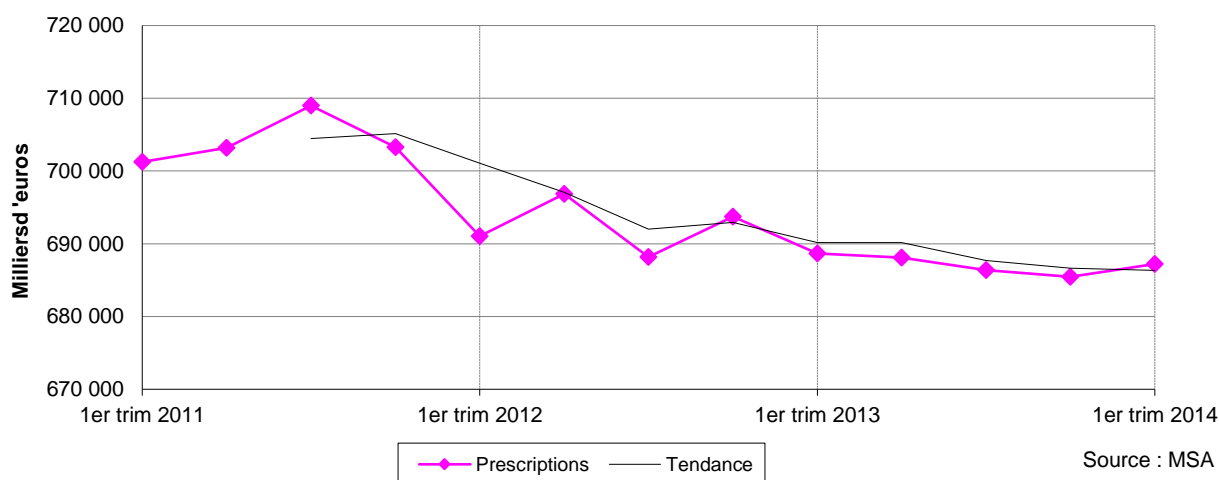
Au sein des prescriptions, les remboursements des soins des auxiliaires médicaux sont en forte progression

Les remboursements des prescriptions sont globalement stables depuis un an (graphique 4). Ils évoluent de + 0,1 % pour le régime des non-salariés et de + 0,6 % pour le régime des salariés au premier trimestre 2014. Pour les deux régimes, ces évolutions s'inscrivent dans la tendance des mois passés.

Parmi les prescriptions, la reprise des remboursements des actes des auxiliaires médicaux (+ 1,9 %) est compensée par la diminution des remboursements de médicaments (- 0,8 %) liée aux mesures d'économies (tableau 3).

Graphique 4

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)



Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 3
**EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
 ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE (EN %) – DONNEES CVS-CJO**

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Pharmacie		LPP		Biologie	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
1er trimestre 2013	- 1,3 %	+ 6,1 %	- 0,5 %	- 5,1 %	+ 1,0 %	+ 3,0 %	- 3,0 %	- 0,8 %
2e trimestre 2013	+ 1,8 %	+ 4,5 %	- 1,2 %	- 5,5 %	- 0,1 %	+ 1,7 %	- 1,2 %	- 2,8 %
3e trimestre 2013	- 0,5 %	+ 2,9 %	- 0,6 %	- 3,0 %	+ 1,4 %	+ 3,4 %	- 0,1 %	- 3,3 %
4e trimestre 2013	+ 0,1 %	+ 0,1 %	- 0,5 %	- 2,8 %	+ 0,2 %	+ 2,6 %	+ 0,4 %	- 3,8 %
1er trimestre 2014	+ 1,9 %	+ 3,4 %	- 0,8 %	- 3,1 %	- 0,1 %	+ 1,5 %	+ 0,5 %	- 0,4 %

Source : MSA

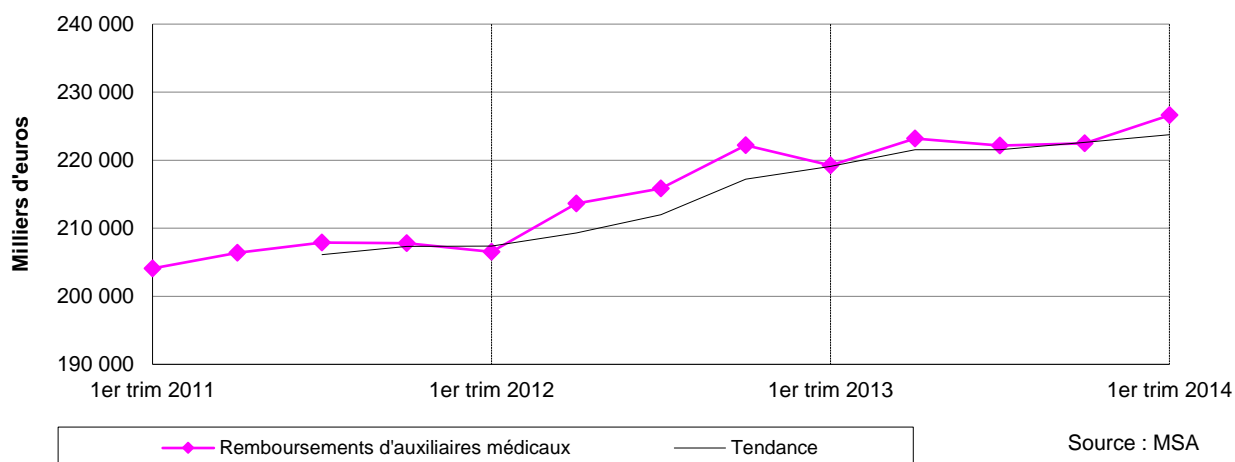
(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Après deux trimestres modérés, les remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux repartent à la hausse (+ 1,9 % - graphique 5). Cette reprise concerne le régime des non-salariés agricoles (+ 1,6 %) mais encore davantage le régime des salariés agricoles (+ 2,5 %).

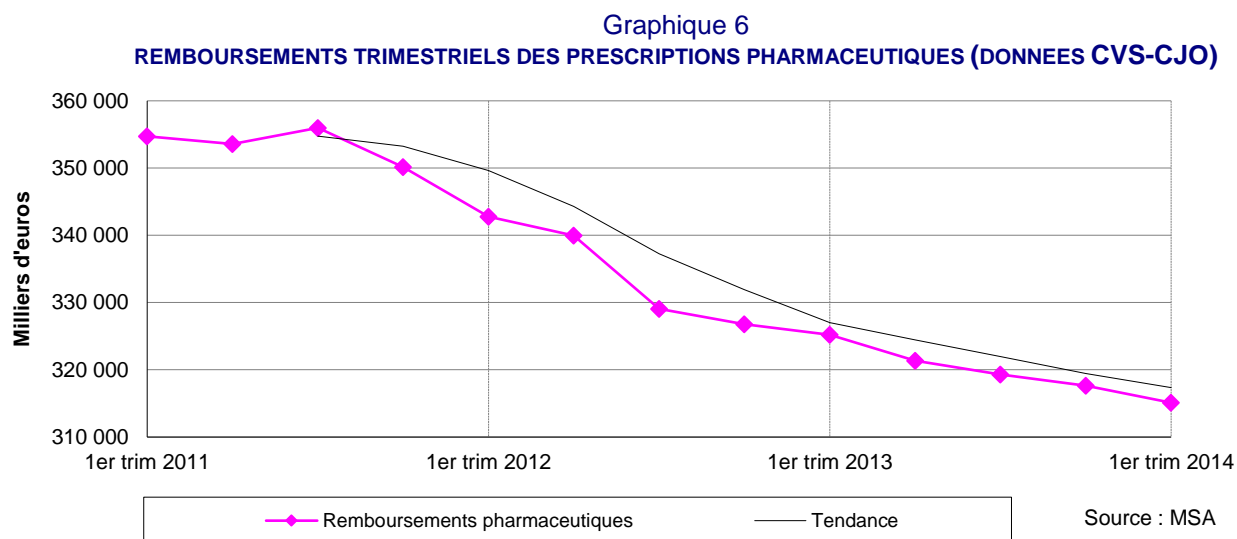
L'activité des infirmiers (mesurée par le dénombrement des coefficients d'actes) poursuit sa tendance à la hausse (+ 1,1 %) dans le régime des salariés agricoles. Pour les non-salariés, stable le trimestre précédent, l'activité progresse de + 0,6 % en ce début d'année. L'activité des masseurs kinésithérapeutes progresse également dans les deux régimes mais de manière plus accentuée chez les salariés agricoles (+ 2,3 % contre + 0,5 % pour les non-salariés).

Graphique 5
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

La baisse des remboursements des prescriptions pharmaceutiques se prolonge avec un taux de - 0,8 % ce trimestre (graphique 6). Le recul est de - 3,1 % par rapport au même trimestre de l'année précédente.



Les prescriptions pharmaceutiques remboursées avec ticket modérateur diminuent de - 1,1 %. Ce poste est en baisse constante depuis plusieurs années notamment sous l'effet des différentes mesures d'économie (déremboursements, développement du générique, etc). Entre les premiers trimestres 2013 et 2014, les remboursements chutent de - 7,2 %. Les prescriptions pharmaceutiques remboursées sans ticket modérateur enregistrent des baisses nettement moins importantes avec un recul de - 1,0 % entre les premiers trimestres 2013 et 2014.

Concernant les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (LPP), leurs remboursements évoluent peu depuis deux trimestres avec une évolution de + 0,2 % au quatrième trimestre 2013 et de - 0,1 % au premier trimestre 2014. Ils évoluent en sens opposé selon qu'il s'agisse du régime des non-salariés (- 0,5 %) ou de celui des salariés agricoles (+ 0,8 %).

Enfin, les remboursements d'actes de biologie progressent pour le deuxième trimestre consécutif (+ 0,5 % après + 0,4 %) rompant avec les décroissances des trimestres précédents.

Les paiements d'indemnités journalières au bénéfice des salariés agricoles augmentent fortement ce trimestre

Les indemnités journalières (IJ) des salariés agricoles augmentent fortement au premier trimestre 2014 par rapport au trimestre précédent, pour les arrêts de travail relatifs à la maladie (+ 2,4 %) comme pour ceux faisant suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle (+ 3,2 %).

Pour les IJ relatives à la maladie, cette hausse doit être rapprochée de la baisse d'ampleur proche du trimestre précédent.

Les remboursements des frais de transport progressent légèrement de + 0,2 % au premier trimestre 2014. Cette augmentation est portée par le régime des salariés agricoles (+ 0,7 %), les frais de transport restant stables au régime des non-salariés agricoles.

Télécharger les données au format Excel :

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations climatiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

Champ

Les données présentées ici sont celles de la France métropolitaine.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail, retraite et famille.

Population protégée :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris.
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions pharmaceutiques (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus),
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières (hors IJ Maladie des non-salariés agricoles).
- Les paiements forfaitaires trimestriels ont été exclus du champ : rémunérations au médecin traitant et majoration personne âgée (FMT-RMT-MPA).

Les paiements forfaitaires trimestriels ont été exclus du champ : rémunérations au médecin traitant et majoration personne âgée (FMT-RMT-MPA).

Les indemnités journalières maladie, dont bénéficient les non-salariés agricoles à compter du 1^{er} janvier 2014, ont été exclues du champ.

Actes cliniques : consultations, visites

Actes techniques : actes chirurgicaux, actes de radiologie, ...

Prescriptions :

Dans cette synthèse, les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, la pharmacie ainsi que les produits de la LPP.

Pharmacie avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire. Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

L'expression « pharmacie remboursée avec ticket modérateur » signifie que le ticket modérateur est à la charge du patient (avant intervention possible de l'Assurance maladie complémentaire).

L'expression « pharmacie remboursée sans ticket modérateur » signifie que l'Assurance maladie obligatoire a pris en charge l'intégralité du remboursement des médicaments :

- soit parce que les médicaments sont par nature remboursés à 100 % car considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux,
- soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

Sigles cités :

- ACM : Année complète mobile
- C : Consultations
- CJO : Corrigées des jours ouvrés
- CVS : Corrigées des variations saisonnières
- FMT : Forfait médecin traitant
- IJ : Indemnités journalières
- LPP : Liste des produits et des prestations
- MPA : Majoration personnes âgées
- RMT : Rémunération médecin traitant
- V : Visites

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain Pelc – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations maladie, Damien Ozenfant - Synthèse réalisée par Claire Raoult
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion, Claudine GAILLARD - <gaillard.claudine@cmsa.msa.fr>
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@cmsa.msa.fr